


CAPITAL CONSEILS AVOCATS

SOCIÉTÉ D'AVOCATS A LA COUR DE PARIS
Barreau du Val de Marne

Madame Evelyne REVELLAT

Charenton Le Pont, le 15 avril 2015

Envoi par mail: evelync@revellat.fr

N. réf. : SophroKhepri - Conseils
1504397 CC IN

Chère Madame,

Je fais suite à nos différents échanges et notamment à notre rendez-vous du 2 avril ainsi qu'à vos mails des 4 et 7 avril suivants relatifs à la constitution de la société SAS SophroKhepri dont vous serez la seule associée pour l'instant et dont le capital s'élèvera à environ 26.000 €uros constitués, pour 10.000 €uros d'un apport en numéraire de votre part et, pour environ 16.000 €uros de différents apports en nature.

En parallèle à la présente, je demande à Nadia KNYBUHLER, du cabinet d'expertise-comptable SANEXCO, de bien vouloir valider le montant définitif des apports en nature et corrélativement le montant définitif de l'apport en espèce que vous devez réaliser.

Quoi qu'il en soit, je tiens en premier lieu à vous remercier de la confiance que vous accordez à mon cabinet en lui confiant le soin de vous assister dans ces démarches.

En second lieu, j'ai bien noté qu'au-delà de cette constitution de société, une campagne de crowdfunding avait été lancée avec la société SPARKUP destinée à récolter des fonds d'un montant de 35.000 €uros permettant une augmentation de capital réservée aux différents apporteurs intéressés.

Il conviendra alors de procéder à une augmentation de capital, d'une part, et d'établir un pacte d'associés avec ces nouveaux investisseurs, d'autre part, vous permettant d'acquérir, dans un délai de 3 à 5 ans, les actions qui leur auront été attribuées lors de l'augmentation de capital.

S'agissant des frais et honoraires de mon cabinet, je vous confirme qu'ils s'élèvent, au titre de la constitution de la SAS à une somme de 1.200 €uros HT, soit 1.440 €uros TTC correspondant aux diligences suivantes :

■ **Marc BERTHIER**
Ancien Membre du Conseil de l'Ordre
Diplômé de l'Institut d'Administration des Entreprises
DESS Juriste d'Affaires
Spécialiste en Droit Commercial et du Travail

■ **Sabine LACASSAGNE**
DEA de Droit Privé
Docteur en Droit

■ **Catherine CHAPELIER**
Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise
Magistère de Juriste d'Affaires
Ancien Secrétaire de la Conférence

■ **Julie GIORNO**
Diplôme de Sciences Po
Master en Droit Public

■ **Marie-Julienne PALLARD**
DESS de Droit Européen des Affaires
Diplôme de Droit Comparé

■ **Rémi GARNIEL**
Master II Droit du Numérique
DUT Génie Informatique

SELARL BERTHIER CHAPELIER & ASSOCIÉS
14 bis, rue Jean-Baptiste Marty - BP 84 - 94223 CHARENTON CEDEX
Métro ligne 8 - Station Charenton Ecoles

Tél : 33 (0) 1 45 18 43 80 - Fax : 33 (0) 1 45 18 57 53
avocats.juriteam@capitalconseils.fr www.capitalconseils.fr
SELARL au capital de 250.000 €uros - RCS CRETEIL 441 957 198

- Rendez-vous du 2 avril 2015,
- Examen des pièces de votre dossier,
- Rédaction des statuts,
- Echanges épistolaires et téléphoniques éventuels,
- Finalisation des statuts après relecture par vos soins,
- Suivi des formalités avec notre formaliste.

Si des prestations complémentaires venaient à devoir être effectuées, elles donneraient lieu à un honoraire supplémentaire, ce dont je ne manquerai pas de vous informer préalablement, sauf urgence.

Par ailleurs, à ces honoraires s'ajoute le coût des formalités d'environ 650 Euros HT qui seront réalisées par notre formaliste, la société LES PETITES AFFICHES.

Par ailleurs, et s'agissant des opérations d'augmentation du capital réservées aux investisseurs issus de l'opération de crowdfunding et du pacte d'associés à établir, les honoraires de mon cabinet, en l'état des informations dont je dispose (étant précisé que je prendrai attache avec votre contact de la société SPARKUP s'agissant de l'augmentation de capital), les honoraires de mon cabinet devraient s'établir à la somme de 6.000 Euros HT que j'ai ramenée à titre commercial, pour prendre en considération l'intervention concertée de mon cabinet et du cabinet SANEXCO, à la somme de 5.000 Euros HT correspondant aux prestations suivantes :

- Analyse du dossier permettant la mise en œuvre d'une opération d'augmentation de capital réservée aux investisseurs nouveaux,
- Rédaction des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération : procès-verbaux d'assemblée générale, rapport du président, documents annexes,
- Adaptation corrélative éventuelle des statuts de la société,
- Echanges épistolaires et téléphoniques avec vous à ce sujet,
- Echanges avec les services des formalités,
- Rédaction d'un pacte d'associés,
- Finalisation de ce pacte après relecture par vos soins.

A ces honoraires, s'ajoute le coût des formalités et des droits d'enregistrement : il s'agit, pour les formalités, d'une somme d'environ 750 Euros HT et d'une somme de 350 Euros pour les droits d'enregistrement à verser au Trésor Public.

Si des prestations complémentaires venaient à devoir être effectuées, elles donneraient lieu également à des honoraires supplémentaires, ce dont je ne manquerai pas de vous informer préalablement.

La présente valant convention d'honoraires, si elle emporte votre accord, je vous remercie de l'éditer puis d'y apposer la mention « *bon pour convention d'honoraires* », la date et votre signature, avant de la retourner à mon cabinet accompagnée d'un acompte de 800 Euros HT, soit 960 Euros TTC, selon facture ci-jointe, qui s'imputera sur les honoraires relatifs à la création de la société

SophroKhepri, le solde de ces honoraires, soit 400 Euros HT, soit 480 Euros TTC, étant à régler lors de l'envoi des statuts définitifs.

S'agissant des frais et honoraires relatifs à l'augmentation de capital et au pacte d'associés, un acompte de 2.500 Euros HT vous sera demandé lors du déclenchement de ces opérations et le solde lors de l'envoi des documents finalisés.

Comme convenu, je vous adresse, d'ores et déjà un projet de statuts de sorte que vous puissiez organiser un premier rendez-vous avec l'établissement bancaire qui recevra le compte de la société SophroKhepri et notamment le dépôt de fond correspondant au capital.

Dès que ce rendez-vous pourra être organisé, je vous remercie de m'en tenir informée de manière à ce que je prépare les autres documents accessoires à ces statuts qui sont nécessaires aux opérations d'immatriculation.

Dans l'attente, et me tenant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Je vous prie de recevoir, Chère Madame, mes salutations distinguées.

Catherine CHAPELIER

PJ : projet statuts, facture

Bon pour convention d'Houdaches



le 15/04/2015